
Application du protocole sanitaire FFF aux compétitions départementales gérées par le District de l'Aude de Football

Le protocole sanitaire FFF a été adapté aux nouvelles contraintes sanitaires imposées par le gouvernement à la suite de la flambée des cas des contaminations au variant Omicron.

Force est de constater que l'application stricte de ce protocole laisse les clubs devant de grandes difficultés notamment dans la gestion des cas contacts de leurs différents effectifs et qui plus est lorsque ces cas se déclarent à proximité de la rencontre.

Le District de l'Aude souhaite donc préciser son mode de fonctionnement dans la gestion des reports de rencontres avec comme principe directeur la protection des pratiquants et dirigeants.

Par ailleurs, le District doit tenir compte de la cadence des calendriers qui ne nous permet pas de reporter toutes les rencontres. Chacun sait qu'il serait compliqué d'arriver au bout des championnats en reportant toutes les rencontres.

Voici donc le fonctionnement qui sera adopté par les commissions de gestion des compétitions et par le secrétariat du District à compter du week-end des 15 et 16 Janvier.

Déterminer si le virus est circulant et prévenir les autorités sanitaires

Le club qui a dans un de ses groupes (une équipe ou groupe d'entraînement par exemple) 4 cas isolés doit prévenir l'ARS qui lui indique la marche à suivre.

Bien souvent, devant le nombre d'appels à traiter, l'ARS peut avoir un délai de réponse relativement long. Nous conseillons donc aux clubs de les contacter par téléphone et par mail afin de garder une trace écrite de la démarche.

L'ARS doit fournir une attestation au club qui devra être envoyée au District. A défaut, il sera demandé une copie du mail de déclaration envoyé à l'ARS.

Déterminer si le match concerné doit être reporté

Le protocole FFF prévoit que le match peut être reporté dès qu'un groupe aura 4 cas positifs. Or, il ressort des échanges avec les présidents des clubs touchés par le virus, une crainte de maintenir des rencontres dès qu'un cas positif est déclaré dans l'effectif après avoir été en contact avec le groupe.

Il convient donc d'avoir une gestion appropriée et au cas par cas de la façon suivante :

- 1^{er} cas déclaré 3 jours au moins avant la rencontre
- 1^{er} cas positif déclaré la veille ou l'avant-veille du match

1^{er} Cas déclaré 3 jours au moins avant la rencontre et ayant été en contact avec un groupe du club

Le protocole COVID FFF sera appliqué, les clubs ayant la possibilité matérielle de demander à l'effectif concerné de pratiquer des tests.

Le District précise que les clubs pourront reporter une rencontre à partir de 4 cas positifs **et/ou contraints à l'isolement.**

Le protocole sera assoupli pour les pratiques à effectif réduit ou les reports pourront être demandés à partir de 2 cas positifs **et/ou contraints à l'isolement**.

Exemple n°1 : 2 membres du groupe de l'équipe une U15 sont positifs à la COVID-19 et 3 sont contraints à l'isolement → le match sera automatiquement reporté

Exemple n°2 : moins de 4 membres sont déclarés positifs et le reste du groupe est négatif → le match sera maintenu

Exemple n°3 : moins de 4 joueurs sont déclarés positifs et le reste du groupe est négatif, mais le club ne souhaite pas jouer → l'équipe sera forfait Covid (cumulables au-delà de 3 forfaits)

Contrôle de la procédure :

Afin d'éviter les abus, les clubs auront l'obligation de fournir les résultats positifs d'au moins 4 joueurs de l'effectif concerné (par exemple de l'équipe 1 de la catégorie U15) avant le Mercredi midi suivant la rencontre.

Un match pourra être reporté sur la simple déclaration du Président du club des 4 cas positifs mais cela n'exemptera pas le club de fournir les justificatifs à postériori. A défaut, l'équipe pourra être considérée comme Forfait Covid sur cette rencontre.

En revanche, le report du match ne sera règlementairement effectif qu'après que le club ait fourni les justificatifs.

1^{er} Cas positif déclaré la veille ou l'avant-veille du match et en contact avec le groupe

Force est de constater que les cas déclarés tardivement ne permettent pas aux clubs de pratiquer l'ensemble des tests nécessaires pour pouvoir aligner un effectif avec un maximum de garanties sur le plan sanitaire. Ces situations sont source d'incertitude car il est impossible pour un club soit de savoir si 4 personnes sont effectivement positives soit de savoir par des tests si le reste de l'effectif est négatif.

Le District décide donc d'assouplir le protocole fédéral pour les cas qui seraient signalés la veille ou l'avant-veille du match en reportant les rencontres sur la base de la déclaration d'un cas positif en contact avec le reste du groupe.

Contrôle de la procédure :

Le club devra envoyer au District une copie du test positif du ou des joueurs et attester sur l'honneur que cette personne a été en contact avec le groupe.

La demande devra préciser :

- Les équipes concernées par ce report
- Le nombre de joueurs positifs (avec les résultats des tests positifs)
- Le nombre de joueurs cas contacts